

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMpte D'AFFECTION SPÉCIALE
PROGRAMME 775
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT EN AGRICULTURE



PROGRAMME 775
Développement et transfert en agriculture

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Philippe DUCLAUD

Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Précisions sur le changement de responsable du programme

Monsieur Philippe DUCLAUD, directeur général adjoint, puis directeur général par intérim a été nommé directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises le 24 novembre 2022. Il remplace Madame Valérie MÉTRICH-HECQUET.

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures en charge du conseil aux agriculteurs, Ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776), les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (La Coopération Agricole-LCA), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et certains organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775.

Le programme 775, est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Les orientations de la nouvelle programmation 2022-2027 du PNDAR ont été validés par le Cabinet le 19/07/2021 (cf. Circulaire CAB/C2021-561).

L'orientation stratégique essentielle du PNDAR 2022-2027 est de « contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agro-écologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients 1 ».

L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation 2022-2027 est d'« Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobre en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences. »

À cet objectif sont associés deux indicateurs de résultats du programme 775 :

- « Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits annuellement dans la base de donnée RD-Agri, par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) »;
- « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE	Nb	Non connu	4 300	4 400	5978	6500

Commentaires techniques

Mode de calcul : nombre de documents déposés par les bénéficiaires du programme 775 constatés sur la base de donnée RD-Agri en fin d'année N

Sources des données : La base de données RD-Agri est gérée par l'ACTA . Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à l'ACTA de lui fournir la donnée « nombre de documents déposés par les chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE sur le site RD-Agri au 31 décembre ».

INDICATEUR

1.2 – Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)	Nb	Non connu	30 600	23 000	25 370	28 000

Commentaires techniques

Mode de calcul : nombre d'agriculteurs adhérents à un nouveau groupe en transition agro-écologique au cours de l'année N = somme des agriculteurs adhérents à un nouveau groupe en transition de toutes les régions de France.

Sources des données : Les DRAAF labellisent chaque année les nouveaux GIEE et groupes émergents et connaissent le nombre d'adhérents à chaque groupe. Le MAA demandera à la fin de chaque année civile à chaque DRAAF de lui fournir la donnée « Nombre d'agriculteurs impliqués dans de nouveaux groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000) au cours de l'année au 31 décembre ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur « nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits annuellement dans la base de données RD-Agri, par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE » passe de plus de 4000 documents fin 2020 à près de 6 000 fin 2022, ce qui traduit une augmentation de la performance qui dépasse largement l'objectif cible du PAP 2022 (4 400).

Cette augmentation sans précédent du nombre de documents déposés sur RD-Agri est le résultat de la campagne menée par les services du MASA afin de sensibiliser les bénéficiaires du programme 775 à déposer leurs livrables sur RD-Agri. Des documents produits avant 2020 ont ainsi été déposés en 2021 sur RD-Agri.

Pour tenir compte de ce « rattrapage » la cible à atteindre fin 2023 est révisée à 6 500 documents.

Le nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000) passe de 19 000 agriculteurs fin 2020 à plus de 25 000 fin 2022 ce qui traduit une augmentation de la performance du programme et dépasse largement l'objectif cible du PAP 2022 (23 000).

Cette augmentation du nombre d'agriculteurs en transition agro-écologique est le résultat des travaux menés par les bénéficiaires du programme 775 (Chambres d'agriculture et ONVAR) et des services déconcentrés du MASA (DRAAF/DAAF).

Après deux années de suivi de cet indicateur, nous pouvons mieux estimer sa croissance annuelle moyenne (+3 000) et réviser la cible à atteindre fin 2023 à plus de 28 000 agriculteurs.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2022 Consommation 2022		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Développement et transfert		60 400 000 61 666 559	60 400 000 61 666 559	60 400 000
02 – Fonction support	80 000	188 654	80 000 188 654	80 000
Total des AE prévues en LFI	80 000	60 400 000	60 480 000	60 480 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+6 997 618 (hors titre 2)	+6 997 618	
Total des AE ouvertes		67 477 618 (hors titre 2)	67 477 618	
Total des AE consommées	0	61 855 213	61 855 213	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2022 Consommation 2022		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Développement et transfert		60 400 000 62 445 849	60 400 000 62 445 849	60 400 000
02 – Fonction support	80 000	90 654	80 000 90 654	80 000
Total des CP prévus en LFI	80 000	60 400 000	60 480 000	60 480 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+29 336 182 (hors titre 2)	+29 336 182	
Total des CP ouverts		89 816 182 (hors titre 2)	89 816 182	
Total des CP consommés	0	62 536 503	62 536 503	

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert		59 990 400 58 601 687	59 990 400	59 990 400 58 601 687
02 – Fonction support	75 000	54 320	75 000	75 000 54 320
Total des AE prévues en LFI	75 000	59 990 400	60 065 400	60 065 400
Total des AE consommées	0	58 656 007		58 656 007

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert		59 990 400 57 843 871	59 990 400	59 990 400 57 843 871
02 – Fonction support	75 000	54 205	75 000	75 000 54 205
Total des CP prévus en LFI	75 000	59 990 400	60 065 400	60 065 400
Total des CP consommés	0	57 898 076		57 898 076

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	80 000	0	0	80 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	80 000	0	0	80 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	58 656 007	60 400 000	61 855 213	57 898 076	60 400 000	62 536 503
Transferts aux entreprises	46 506 628	0	48 906 915	45 275 582	0	50 775 106
Transferts aux autres collectivités	12 149 378	60 400 000	12 948 298	12 622 494	60 400 000	11 761 397
Total hors FdC et AdP		60 480 000			60 480 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+6 997 618			+29 336 182	
Total*	58 656 007	67 477 618	61 855 213	57 898 076	89 816 182	62 536 503

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE CRÉDITS (ARTICLE 21)

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/12/2022		3 950 000		3 950 000				
Total		3 950 000		3 950 000				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		3 047 618		25 386 182				
Total		3 047 618		25 386 182				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		6 997 618		29 336 182				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert		60 400 000 61 666 559	60 400 000 61 666 559		60 400 000 62 445 849	60 400 000 62 445 849
02 – Fonction support		80 000 188 654	80 000 188 654		80 000 90 654	80 000 90 654
Total des crédits prévus en LFI *	0	60 480 000	60 480 000	0	60 480 000	60 480 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+6 997 618	+6 997 618		+29 336 182	+29 336 182
Total des crédits ouverts	0	67 477 618	67 477 618	0	89 816 182	89 816 182
Total des crédits consommés	0	61 855 213	61 855 213	0	62 536 503	62 536 503
Crédits ouverts - crédits consommés		+5 622 405	+5 622 405		+27 279 679	+27 279 679

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	60 480 000	60 480 000	0	60 480 000	60 480 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	60 480 000	60 480 000	0	60 480 000	60 480 000

Les crédits de la LFI 2022 (60 480 000 € en AE et en CP) ont été impactés, en gestion, par les mouvements suivants :

- reports de crédits 2021 sur 2022 pour 3,05 M€ en AE et 25,39 M€ en CP ;
- ouverture de 3,95 M€ d'excédents de recettes (arrêté du 26 décembre 2022)

Ainsi, les ressources disponibles en 2022 pour le programme 775 ont été de 67 477 618 € en AE et de 89 816 182 € en CP.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 67 477 618	CP ouverts en 2022 * (P1) 89 816 182
AE engagées en 2022 (E2) 61 855 213	CP consommés en 2022 (P2) 62 536 503
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) -7 655 961
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 5 622 405	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 70 192 464

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 22 511 739				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 22 511 739	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) -7 655 961	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 30 167 699
AE engagées en 2022 (E2) 61 855 213	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 70 192 464	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) -8 337 251
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 21 830 448
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 18 875 208
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 2 955 240

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer du programme 775 au 31/12/2022 est de 21 830 448 €.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

La part relevant d'appels à projets est de 8 118 009,45 € soit 37,2 %.

Le reste relève des programmes annuels qui sont payés en année n+1 au vu d'un compte rendu de réalisation du programme de l'année n, d'actions d'accompagnement et de la fonction support du programme 775.

DISPOSITIFS	Année théorique de solde	Total des restes à payer au 31/12/2022
77501000001		21 790 448,10 €
chambres d'agriculture 2020,2021 et 2022		8 426 463,82 €
ONVAR 2021 et 2022		1 705 462,88 €
FAM génétique 2020 et 2021		3 195 285,90 €
FAM assistance technique 2020		515 823,12 €
AAP glyphosate (FAM)		1 260 000,00 €
Action d'accompagnement CAPAM		73 787,00 €
Action d'accompagnement APCA - ATT AF (2020)		3 584,00 €
Action d'accompagnement APCA - ATT AF (2021)		37 500,00 €
MCAE 2014		27 355,05 €
AAP REFLEX 2022 CdAF (ex APCA)		543 865,28 €
AAP REFLEX 2021 (APCA)		939 078,00 €
AAP REFLEX 2020 (APCA)		1 133 112,62 €
Action d'accompagement fléchée génétique animale : IDELE		203 000,00 €
AAP inter-ONVAR 2022		1 493 719,50 €
AAP ARPIDA 2019		987 500,00 €
AAP ARPIDA 2018		1 049 547,25 €
AAP ARPIDA 2017		195 363,68 €
		- €
77502000002		40 000,00 €
FONCTION SUPPORT		40 000,00 €
	Total général	21 830 448,10 €

Justification par action

ACTION

01 – Développement et transfert

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Développement et transfert		60 400 000	60 400 000		60 400 000	60 400 000
		61 666 559	61 666 559		62 445 849	62 445 849

En 2022, les crédits du programme 775 ont financé les mesures ci-dessous :

- programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de Chambre d'agriculture France (ex assemblée permanente des chambres d'agriculture - APCA), les chambres d'agriculture doivent assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture associent les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région.
- programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR); les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;
- programme tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- appels à projets nationaux (REFLEX et Inter-ONVAR). dans un souci de transversalité et de décloisonnement des réseaux les différents bénéficiaires du CASDAR sont mobilisés afin de répondre collectivement à ces appels à projets ;
- une action commissionnée en faveur de la génétique animale.

L'année 2022 a constitué la première année de mise en œuvre de la nouvelle programmation du PNDAR 2022-2027, qui a entraîné un renouvellement quasi complet des dispositifs (nouveaux programmes pluriannuels, nouveaux AAP nationaux).

Pour l'exercice 2022, la consommation effective en AE est de 61 666 559 €.

Les ressources disponibles en 2022 sur l'action 1 ont été de 63 447 619 € en AE et de 85 786 182 € en CP (auxquelles il faut ajouter l'ouverture tardive de 3,95 M€ d'excédent de recette (arrêté du 26 décembre 2022) .

Tous les programmes prévus ont pu être engagés en 2022 :

- les programmes des chambres d'agriculture (38,60 M€) ;
- les programmes mis en œuvre par les ONVAR (7,72 M€) ;
- le programme d'appui à la génétique animale (8 M€).

Les appels à projets ont été engagés à hauteur de :

- 0,77 M€ pour Reflex (pour une ouverture de 1,8 M€) ;
- 5,5 M€ pour l'animation des GIEE déléguée aux DRAAF/DAAF.

Des actions d'accompagnement ont été engagées :

- Génétique animale : 0,29 M€

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

- Projet inter-ONVAR sur l'installation-transmission, agriculture biologique, changement climatique : 1,53 M€.

La sous-exécution du programme 775 est de l'ordre de 1,09 M€ en AE et 23,33 M€ en CP soit un taux de consommation respectif de 98,28 % et de 72,83 % des crédits mis à disposition. Ces reliquats ont été intégrés à la demande de report sur 2023.

En AE, les écarts dans l'exécution concernent l'appel à projets REFLEX pour lequel le jury n'a déclaré lauréats que quelques projets pour un montant de subvention de 0,77 M€ alors que les crédits disponibles atteignaient 1,8 M€. A l'inverse, l'appel à projet inter-ONVAR programmé pour un montant de 1,2 M€ a finalement mobilisé 1,5 M€. Une action d'accompagnement programmée pour un montant de 0,3 M€ n'a pas été déposée par Chambres d'agriculture France (Ex-APCA).

En CP, la part relevant d'appels à projets est de 8 118 009,45 € (soit 37,2 %). Le reste relève des programmes annuels qui sont payés en année N+1.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	60 400 000	61 666 559	60 400 000	62 445 849
Transferts aux entreprises		48 906 915		50 775 106
Transferts aux autres collectivités	60 400 000	12 759 644	60 400 000	11 670 743
Total	60 400 000	61 666 559	60 400 000	62 445 849

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » ont financé principalement en AE, à hauteur de :

- 38,60 M€ les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de leur tête de réseau Chambres d'Agriculture France ;
- 7,72 M€, les programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 8 M€ le programme d'appui à la génétique animale ;
- 5,5 M€ l'appel à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;
- 0,77 M€ pour l'appel à projets en faveur de la cohérence des actions de développement du réseau (REFLEX), pour une ouverture de 1,8 M€ ;
- 1,53 M€ pour l'appel à projet inter-ONVAR sur les thématiques de l'installation-transmission, l'agriculture biologique, la lutte contre le changement climatique ;
- 0,29 M€ pour une action commissionnée en faveur de la génétique animale.

ACTION**02 – Fonction support**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Fonction support		80 000	80 000		80 000	80 000
		188 654	188 654		90 654	90 654

Les crédits de cette sous-action financent habituellement les actions supports du programme 775 comme les frais de fonctionnement (déplacements, réunions, jurys, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	80 000		80 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	80 000		80 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		188 654		90 654
Transferts aux autres collectivités		188 654		90 654
Total	80 000	188 654	80 000	90 654

Il est à noter que la part de la fonctions support sur les crédits du programme est très faible : 0,1 % des crédits.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	39 357 409	38 943 286	39 000 000	39 000 000	41 431 704	41 546 945
Transferts	39 357 409	38 943 286	39 000 000	39 000 000	41 431 704	41 546 945
FranceAgriMer (P149)	10 027 802	8 151 513	8 000 000	8 000 000	7 922 636	8 759 707
Transferts	10 027 802	8 151 513	8 000 000	8 000 000	7 922 636	8 759 707
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		1 205				
Subventions pour charges de service public						
Transferts		1 205				
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)		58 595			-1 787	23 618
Transferts		58 595			-1 787	23 618
Total	49 385 211	47 154 599	47 000 000	47 000 000	49 352 553	50 330 270
Total des subventions pour charges de service public						
Total des transferts	49 385 211	47 154 599	47 000 000	47 000 000	49 352 553	50 330 270

Les crédits du programme 775 ont été engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- **Agence de Services et de Paiement** pour la mise en œuvre :
 - des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 36,047 M€. Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des Projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le Plan Régional de l'Agriculture Durable et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les Régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;
 - des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 5,5 M€, en augmentation de 500 k€ par rapport à 2021.
- **FranceAgriMer** pour la mise en œuvre :
 - du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 8,469 M€ ;
 - du programme commissionné génétique animale en faveur d'actions d'accompagnement relatives à la refonte du système de diffusion des valeurs génétiques des ruminants pour un montant de 0,29 M€.